

**ARRETE N° 240606FC**

**Arrêté portant sur la diplomation des candidats à la formation Prototypiste, spécialité automobile de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard**

**Le Directeur,**

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;*

*Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation*

*Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard,*

*Vu les statuts de l'établissement,*

*Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration du 25 septembre 2009 pour le portage de la formation ESPERA Sbarro Montbéliard par la formation continue de l'UTBM,*

**ARRETE**

**Article premier**

Le jury de diplôme de la formation Prototypiste, spécialité automobile (promotion 2023-2024) se réunira le 28 juin 2024 à 15h30 et sera composé comme suit :

Président du Jury :

Anthony WECK

Directeur ESPERA Sbarro - Pôle Mobilités et transport du futur – UTBM  
Responsable pédagogique de la formation

Membre du Jury :

Samuel-Gaston AMET

Responsable Partenariats entreprises et Formation Continue - DRE- UTBM

Jury extérieur :

Marie-Pierre PLANCHE

Professeur des Universités - UTBM

Yves Laurent BOUKHENOUS

Société Bertrand SAS – Responsable de site – Pilote Activité sellerie

Philippe CHALOT

Société Valentine SARL – Gérant

**Article 2 : Transmission, Publication et Exécution**

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Sevenans, le 14 juin 2024

Le Directeur de l'UTBM,  
Ghislain MONTAVON